

## Annexe 25 :

### SPECIFICATIONS TECHNIQUES D'AGREMENT DES INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES DU SERVICE MOBILE TERRESTRE DESTINEES A LA TRANSMISSION VOCALE ANALOGIQUE OPERANT DANS LA BANDE 30MHz -1GHz

#### *-Aspects Radioélectriques (ANRT-STA/IR-SMT-VAN-1)-*

#### I. INTRODUCTION

Le présent document décrit les caractéristiques radioélectriques requises pour l'agrément du matériel radioélectrique relevant du service mobile terrestre, à modulation angulaire, opérant dans la bande 30MHz - 1GHz et destiné à la transmission vocale analogique. Ces équipements peuvent être des stations fixes, portatives ou mobiles munies :

\*d'une antenne intégrée ;

\*et / ou d'un connecteur RF interne ou externe provisoire ou permanent.

Pour des systèmes spécifiques, les équipements doivent se conformer aux spécifications applicables.

Les exigences en matière de compatibilité électromagnétique et de sécurité basse tension et d'exposition aux effets des rayonnements électromagnétiques ne sont pas couvertes par la présente spécification technique.

À cet effet, on entend par :

**Antenne intégrée:** antenne destinée à être raccordée à l'équipement sans l'utilisation d'un connecteur externe. Elle peut être montée en interne ou en externe et fait partie de l'équipement.

#### II. REFERENCES NORMATIVES

- **ETSI EN 300 086:** Compatibilité électromagnétique et aspects du spectre radioélectrique (ERM) ; Service mobile terrestre ; Équipement radioélectrique avec un connecteur RF interne ou externe destiné principalement à la transmission vocale analogique.
- **ETSI EN 300 296 :** Compatibilité électromagnétique et aspects du spectre radioélectrique (ERM); Service mobile terrestre; Équipement radioélectrique utilisant une antenne intégrée, destiné principalement à la transmission analogique de la parole.

#### III. BANDES DE FREQUENCES UTILISEES

Les canaux de fréquences sont ceux assignés par l'ANRT à chaque utilisateur pour le service mobile terrestre. Ils seront utilisés selon les conditions spécifiées dans les autorisations délivrées.

#### **IV. CARACTERISTIQUES RADIOELECTRIQUES**

##### **1. Caractéristiques requises pour les équipements munis d'une antenne intégrée**

- Les équipements sous test doivent être conformes aux exigences spécifiées dans le standard **(ETSI EN 300 296)**.
- Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans le standard précité.

##### **2. Caractéristiques requises pour les équipements munis d'un connecteur RF**

- Les équipements sous test doivent être conformes aux exigences spécifiées dans le standard **(ETSI EN 300 086)**.
- Les tests doivent se dérouler conformément aux conditions et processus décrits dans le standard précité.